

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

TUNISIAN FOREIGN BANK –TFB-

Succursale de Tunis

Adresse : Angle Avenue Mohamed V-Rue 8006 Montplaisir -1002 Tunis

La Tunisian Foreign Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(en Milliers d'Euros)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIF</u>			
AC 1-Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	1 385	76
AC 2-Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	37 351	58 251
AC 3-Créances sur la clientèle	3	51 994	66 274
AC 5-Portefeuille d'investissement	4	560	4 076
AC 6 -Valeurs immobilisées	5	72	87
AC 7-Autres actifs	6	6 080	784
TOTAL ACTIF		97 442	129 548
<u>PASSIF</u>			
PA 2-Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	7	47 767	48 075
PA 3-Dépôts et avoirs de la clientèle	8	6 280	6 390
PA 4-Emprunts et Ressources spéciales	9	30 117	39 543
PA 5-Autres passifs	10	2 016	614
TOTAL PASSIF		86 180	94 622
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
CP 1-Dotation		12 530	12 530
CP 2-Réserves		6 692	6 692

CP 5- Résultats reportés		(7 238)	22 775
CP 6- Résultat de l'exercice		(722)	(7 071)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	11 262	34 926
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		97 442	129 548

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(EN MILLIERS D'EUROS)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
HB 1- Cautions, avals et autres garanties données		465	714
HB 2- Crédits documentaires		35	131
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS	12	500	845
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
HB 5- Acceptations à payer		275	91
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	13	275	91
<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>			
HB 7- Garanties reçues		38 962	41 994
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	14	38 962	41 994

ETAT DE RESULTAT

PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016
(EN MILLIERS D'EUROS)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	15	2 289	2 174
PR 2- Commissions	16	33	125
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	17	(143)	616
Total produits d'exploitation bancaire		2 179	2 915
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées	18	(1 043)	(1 445)
CH 2- Commissions encourues		(1)	(1)
Total charges d'exploitation bancaire		(1 044)	(1 446)

PRODUIT NET BANCAIRE		1 135	1 469
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	19	403	(8 137)
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(1 878)	0
PR 7 -Autres produits d'exploitation		72	27
CH 6 - Frais de personnel	20	(200)	(240)
CH 7 -Charges générales d'exploitation	21	(165)	(163)
CH 8 -Dotations aux amortissements sur immobilisations		(8)	(17)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(641)	(7 061)
CH 11 -Impôts sur les sociétés		(11)	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		-652	(7 061)
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		(70)	(10)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(722)	(7 071)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

(UNITE : EN MILLIERS D'EUROS)

	Note	31/12/201 6	31/12/2015
<u>Activités d'exploitation</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		2 179	2 299
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(1 044)	(1 446)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(17 119)	(8 415)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(5 002)	12 287
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		(106)	(5 127)
Sommes versées au personnel et aux créiteurs divers		105	(228)
Impôts sur les sociétés		(11)	(8)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(20 998)	(638)
<u>Activités d'investissement</u>			
Acquisitions cessions sur immobilisations		(50)	41
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(50)	41
<u>Activités de financement</u>			
Émission / Remboursement d'emprunts		10 013	12 421
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		10 013	12 421
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(11 035)	11 828
Liquidités et équivalents de liquidités au début de l'exercice		2 610	(9 210)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	22	(8 425)	2 618

1. Présentation de la Banque

La Tunisian Foreign Bank (TF Bank) est une banque de droit français affiliée à la Fédération des Banques Françaises. Son capital est détenu par des institutions financières tunisiennes.

Elle participe depuis sa création en 1977 au développement des échanges économiques et commerciaux entre la Tunisie et la France et accompagne les tunisiens résidents à l'étranger (TRE) dans leurs projets d'investissements.

La succursale de la TF Bank à Tunis est dotée d'une dotation de 12 530 K€, elle a été créée conformément à la loi N°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'abrogée par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016.

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la TF Bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de la TF Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Crédits de trésorerie ;
- Crédits acheteurs ;
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan:

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle:

Les crédits décaissés sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pendant un délai supérieur à 360 jours.

Provisions sur les engagements:

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provisionnement
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Provisions collectives:

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'année 2016 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit:

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2016 avec celui de 2015. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2016 à ce titre s'élèvent à 144 KEuros amenant le total des provisions collectives à 311 KEuros.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Comptabilisation du portefeuille - titres et des revenus y afférents

Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement :

(i) Le portefeuille titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - o Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
 - o L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.3. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.4. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	25 %
Logiciels informatiques	33 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

3.5. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

3.6. Impôts sur les sociétés

Les opérations avec les résidents sont imposées au taux de 35%, celles faites avec les non-résidents au taux de 10%.

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en K€ : Milliers d'Euros)

4.1. Actifs

Note 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2016 un montant de 1 385 K€ contre 76 K€ au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Comptes ordinaires BCT	1 385	76
Total	1 385	76

Note 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2016 un montant de 37 351 K€ contre de 58 251 K€ au 31 décembre 2015 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Établissements bancaires	37 176	56 431
Créances rattachées aux comptes des établissements bancaires	22	51
Crédits aux banques non résidentes	7 859	10 730
Total brut	45 057	67 212
Provision pour dépréciation créances sur établissements bancaires	-7 706	-8 961
Total Net	37 351	58 251

Note 3 - Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 51 994 K€ contre 66 274 K€ au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Portefeuille escompte	40	0
Soldes débiteurs	9	0
Crédits de trésorerie	42 703	63 209
Créances rattachées aux crédits de trésorerie	314	399
Valeurs impayées	19	277
Créances douteuses	32 581	25 384
Total brut	75 666	89 269
Provisions sur crédits à la clientèle	-23 148	-22 829
Provision collective	-311	-166
Agios réservés	-213	0
Total net	51 994	66 274

Note 4- Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2016 à 560 K€ contre à 4 076 K€ au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Placements SICAV	147	147
Titres de participation	2 445	3 929
Total Brut	2 592	4 076
Provision pour dépréciations de titres	-2 032	0
Total Net	560	4 076

Note 5 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 72 K€ au 31 décembre 2016 contre 87 K€ au 31 décembre 2015 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Immeuble	139	154
Matériel de Transport	38	39
Agencement	74	82
Mobilier et Matériel de Bureau	20	23
Matériel informatique	158	181
Total brut	429	479
Amortissements	-357	-362
Total Net	72	87

Note 6 - Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 6 080 K€ au 31 décembre 2016 contre 784 K€ au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Débiteurs divers	683	724
Crédits au personnel	50	63
Position de change	-1	-1
Comptes de régularisation	5 348	-2
Total brut	6080	784
Provision sur autres actifs	0	0
Total Net	6 080	784

4.2. Passifs

Note 7 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Le solde de ce poste a atteint 47 767 K€ au 31 décembre 2016 contre 48 075 K€ au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Emprunts interbancaires	47 718	48 046
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	49	29
Total	47 767	48 075

Note 8 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 6 280 K€ au 31 décembre 2016 contre un solde de 6 390 K€ au 31 décembre 2015. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Comptes à vue	1 361	3 106
Comptes à terme	4 901	3 262
Dettes rattachées aux comptes à terme	18	22
Total	6 280	6 390

Note 9 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 30 117 K€ au 31 décembre 2016 contre un solde de 39 543 K€ au 31 décembre 2015. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Emprunts matérialisés	30 055	39 510
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	62	33
Total	30 117	39 543

Note 10 - Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 2 016 K€ au 31 décembre 2016 contre un solde de 614 K€ au 31 décembre 2015. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Charges à payer	41	122
Créditeurs divers	740	474
Provision pour risques et charges	1 235	18
Total	2 016	614

4.3. Capitaux propres

Note 11 - Capitaux propres

Le total des capitaux propres de la banque a diminué au 31 décembre 2016 à 11 262 K€.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Dotation	Réserve légale	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2015	12 530	30	6 662	22 775	-7 071	34 926
Affectation résultat (N-1)				-7 071	7 071	0

Résultat au 31-12-2016					-722	-722
Réduction de capital (N-1)				-22 942		-22 942
Solde au 31-12-2016	12 530	30	6 662	-7 238	-722	11 262

4.4. Engagements hors Bilan

Note 12 – Passifs éventuels

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2016 un solde de 465 K€ contre 714 K€ au 31 décembre 2015, soit une diminution de 248 K€.

Les crédits documentaires s'élèvent à 35 K€ au 31 décembre 2016 contre 131 K€ au 31 décembre 2015, soit une diminution de 96 K€.

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Cautions, avals et autres garanties données	465	714
Crédits documentaires	35	131
Total	500	845

Note 13– Engagements donnés

Les acceptations à payer s'élèvent à 275 K€ au 31 décembre 2016 contre 91 K€ au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 184 K€.

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Acceptations à payer	275	91
Total	275	91

Note 14 – Engagements reçus

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues des sociétés d'assurances.

Ils totalisent 38 962 K€ au 31 décembre 2016 contre 41 994 K€ au 31 décembre 2015, soit une diminution de 3 032 K€.

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Garanties reçues des sociétés d'assurance	19 263	41 994
Autres garanties reçues	19 699	0
Total	38 962	41 994

4.5. État de résultat

Note 15 - Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 289 K€ au 31 décembre 2016 contre un solde de 2 174 K€ au 31 décembre 2015. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	198	290
Marché Monétaire au jour le jour	0	2
Marché Monétaire à terme	198	268
Rémunérations sur comptes NOSTRO	0	20
Produits sur opérations de crédit	2 091	1 884
<i>Escompte commercial</i>	6	9
<i>Intérêts sur crédits de trésorerie</i>	1 712	1 846
<i>Intérêts de retard</i>	373	29
Total	2 289	2 174
Note 16 – Commissions		
Le solde de cette rubrique s'élève à 33 K€ au 31 décembre 2016 contre un solde de 125 K€ au 31 décembre 2015. Ce solde se détaille comme suit :		
	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Commissions sur crédits	14	106
Commissions sur opérations internationales	1	0
Autres commissions	18	19
Total	33	125
Note 17 - Revenus du portefeuille d'investissement		
Le solde de cette rubrique s'élève à -143 K€ au 31 décembre 2016 contre un solde de 616 K€ au 31 décembre 2015. Ce solde s'analyse comme suit :		
	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêts perçus sur obligations	0	611
Résultat de change	-143	5
Total	-143	616
Note 18 - Intérêts encourus et charges assimilées		
Le solde de cette rubrique s'élève à 1 043 K€ au 31 décembre 2016 contre un solde de 1 445 K€ au 31 décembre 2015. Ce solde s'analyse comme suit :		
	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers		
Interbancaire	18	2
Emprunt en devises auprès des correspondants	980	1 133
Sous total	998	1 135
Opérations avec la clientèle		
Comptes à terme	45	310
Sous total	45	310
Total	1 043	1 445

Note 19- Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à - 403 K€ au 31 décembre 2016 contre un solde de 8 137 K€ au 31 décembre 2015. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/16</u>	<u>31/12/15</u>
Dotations aux provisions sur crédits à la clientèle	541	13 993
Dotations aux provisions collectives	144	0
Dotations aux provisions sur crédits interbancaires	144	0
Reprises de provisions sur opérations avec la clientèle	-2 451	-6 307
Dotations aux provisions pour risque et charges (*)	1 219	0
Reprise de provisions pour risque et charges	0	-6
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des provisions	0	457
Total	-403	8 137

(*) L'agence de Tunis a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015.

Après plusieurs échanges entre la banque et l'administration fiscale, les résultats définitifs de ce contrôle ont été matérialisé par une lettre de reconnaissance de dette notifiée à la banque en Mars 2017 et ayant pour effet de réclamer un montant d'impôts et taxes de 1 437 K€ (dont 275 K€ de pénalités) et de confirmer le droit à un report d'impôt de 219 K€.

Au 31 décembre 2016, la banque a constitué les provisions nécessaires pour tenir compte des résultats définitifs de ce contrôle fiscal.

Note 20- Charges de personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à 200 K€ au 31 décembre 2016 contre un solde de 240 K€ au 31 décembre 2015. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Appointements et indemnités	164	174
Frais sociaux et taxes sur salaires	36	66
Total	200	240

Note 21- Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 165 K€ au 31 décembre 2016 contre un solde de 163 K€ au 31 décembre 2015. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Impôts et taxes	13	16
Loyers	45	24
Autres charges d'exploitation	107	123
Total	165	163

4.6. État de flux de trésorerie:

Note 22 - Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2016, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de -8 416 K€ et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Liquidités et équivalents de liquidités actif	38 561	56 558
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 385	76
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	37 176	56 482
Liquidités et équivalents de liquidités passif	46 978	53 940
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	46 978	53 940
Liquidités et équivalents de liquidités	-8 417	2 618

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Tunisian Foreign Bank « TF Bank »

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la succursale de Tunis de la Tunisian Foreign Bank « TF Bank » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 97 442 Milliers d'euros et un résultat déficitaire de - 722 Milliers d'euros, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la succursale de Tunis de la Tunisian Foreign Bank « TF Bank », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la TF Bank est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le

contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la succursale de Tunis de la Tunisian Foreign Bank «TF Bank», sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la succursale au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention.

Nos travaux ont mis en évidence certaines insuffisances majeures susceptibles d'impacter le dispositif de contrôle interne de la succursale. Un plan d'amélioration du dispositif de contrôle interne a été initié en 2016 ; sa mise en œuvre au 31 décembre 2016 est très partielle, ce qui ne garantit pas l'intégrité des processus de production de l'information financière. Nous avons communiqué à la direction de cette dernière un rapport de contrôle interne qui constitue une partie intégrante de ce rapport.

Fait à Tunis, le 29 Mai 2017

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF